

J'AI 3 ANS ET JE DOIS ENTRER A L'ÉCOLE ! BESOINS DE L'ENFANT ET OBLIGATION SCOLAIRE A 3 ANS



©pixabay

Dominique HOUSSONLOGE

ANALYSE UFAPEC
DÉCEMBRE 2023 | 21.23



Résumé

L'école maternelle est aujourd'hui reconnue comme essentielle dans le parcours scolaire de l'élève, d'où la proposition de résolution de loi pour l'obligation scolaire à 3 ans pour rendre notre système scolaire plus efficace et équitable : quels avantages et quels points de vigilance ?

Mots-clés :

Obligation scolaire, trois ans, besoins de l'enfant, développement de l'enfant, petite enfance, droits de l'enfant, accueil scolaire, école maternelle, tout-petit, inégalités sociales,

*Les enfants s'adaptent mais on ne sait pas à quel prix.
Monique Meyfroet*



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



la culture de l'école et ses règles tacites que toutes les familles sont loin de maîtriser. Toutes ces matières et plus encore sont reprises dans le référentiel des compétences initiales. Dès lors, le moment de l'entrée à l'école et les conditions d'accueil seront décisives en termes d'accrochage.

Une scolarisation précoce est bénéfique à tous les enfants et, particulièrement, aux élèves de milieux fragilisés, pour autant que l'école mette en œuvre un accueil adéquat. Est-ce le cas actuellement ? Cette question fera l'objet d'une prochaine publication.

Obligation de fréquentation

Aujourd'hui, l'école est obligatoire à 5 ans. Dans le cadre du Pacte et de la lutte contre l'échec scolaire, le législateur veut abaisser l'âge non pas à 4 mais à 3 ans. Pourquoi rendre l'école obligatoire à 3 ans alors que, comme en attestent les indicateurs de l'enseignement, la quasi-totalité des enfants est déjà inscrite dans une école (plus précisément en 2020-2021, pour les 3-5 ans, 96 % domiciliés en Région wallonne et 70 % en Région de Bruxelles-Capitale sont inscrits dans l'enseignement maternel)⁶ ? Parce qu'à l'heure actuelle, inscrire son enfant à l'école avant 5 ans n'impose pas une obligation de fréquentation. Cela signifie que les parents sont libres de mettre l'enfant ou pas à l'école.

Des réticences parentales

Lors de la table-ronde, des parents ont relayé des réticences, voire des inquiétudes par rapport à l'obligation de fréquentation à 3 ans :

- *il y a des parents qui ont une perception pénalisante de cette obligation ;*
- *les parents veulent parfois plus respecter le rythme de leur enfant, faire des choses avec lui, lui permettre de faire la sieste à la maison ;*
- *il y a aussi la question du sens de l'école pour les familles. Si elles n'en voient pas le sens, elles n'auront pas envie de mettre leur enfant à l'école ou pas régulièrement.*

L'école à 3 ans, c'est cruel ! résumait une maman lors d'une soirée de l'UFAPEC⁷. De fait, de nombreuses familles ne pourront pas reprendre leur enfant à midi ou le garder certains jours de la semaine s'il est trop fatigué. Certains enfants ont également un rythme de développement plus lent ou sont de constitution plus fragile. Dans ces conditions, l'école sera-t-elle une bonne chose ?

⁶ Par ailleurs, les taux pour les élèves de 6 à 11 ans sont sensiblement les mêmes : pour la tranche d'âge 6-11 ans, le taux de participation est de 97 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 73 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Région wallonne (hors communes germanophones), et à 75 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde (4 % en Région wallonne et 25 % en Région de Bruxelles-Capitale) correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, à l'IFAPME, au SFPME, à l'étranger ou encore dans l'enseignement à domicile. FWB, *Indicateurs de l'enseignement 2022*, p. 22 -

http://enseignement.be/public/docs/000000000006/00000017525_CJWDSBNP.PDF

⁷ Régionale Mémoire 2024, Bruxelles, 05/12/2024

Besoins de l'enfant à 3 ans

À partir de 2016 les travaux du Pacte⁸ et de la Fondation Roi Baudouin⁹ consacrés à la question, travaux auxquels l'UFAPEC a participé, ont mis eux aussi en avant l'importance de l'école maternelle pour réduire les inégalités sociales. À cette occasion notamment, les besoins de l'enfant de 2,5-3 ans ont pu être mieux identifiés grâce à l'éclairage du secteur de la petite enfance : besoin de sécurisation et notamment de continuité spatio-temporelle et relationnelle, besoin d'être considéré comme un enfant dans sa globalité avec son rythme propre (et non comme un futur élève performant ou un adulte miniature), besoin de relation individualisée avec un nombre restreint d'adultes et d'évoluer dans des petites groupes¹⁰. Et, évidemment, les besoins primaires tels que le repos, l'accès aux toilettes, l'alimentation doivent d'abord être satisfaits pour que l'enfant puisse être dans des conditions de scolarisation favorables¹¹.

Qualité de l'accueil

Cécile Van Honsté, directrice à la FILE (Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance)¹² du secteur de la petite enfance¹³ nous partage le point de vue de son ASBL. Selon elle, l'obligation scolaire à 3 ans peut être une bonne chose pour autant que l'on améliore fameusement la qualité de l'accueil dans certaines écoles. La directrice de la FILE attire notre attention sur la distinction entre accessibilité primaire (déposer l'enfant devant la porte) et secondaire (tout ce qu'il y a derrière la porte et comment on accueille les familles) et notamment une continuité de l'accueil : *A l'heure d'aujourd'hui, vu comment cela se passe dans les classes d'accueil avec plusieurs figures de référence, cela ne nous semble pas encore au point en termes de qualité et donc d'accessibilité secondaire. Si la qualité n'y est pas, cela peut être dommageable pour les enfants de moins de six ans, voire pour les plus grands. Les enfants sont résilients et s'adaptent à tout, ce n'est pas pour cela qu'ils vont spécialement bien. Il y a des enfants qui commencent en classes d'accueil et puis qui reviennent. Aujourd'hui, il y a aussi beaucoup d'enfants qui passent à l'école à 2,5 ans pour des raisons financières. Il faut aussi voir l'impact pour l'enfant. Si, un jour, les crèches étaient gratuites, est-ce que les parents ne feraient pas le choix d'y laisser l'enfant plus longtemps ?*

À côté de cela, nombre de parents et de professionnels de l'école ne voient pas d'obstacle à l'obligation scolaire à 3 ans.

⁸ Historique de la création du Pacte pour un Enseignement d'excellence -

<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/le-pacte/>

⁹ Fondation Roi Baudouin, *École maternelle, pauvreté et diversité culturelle. Mieux préparer les futurs instituteurs et instituteurs préscolaires au soutien des enfants des milieux précarisés*. Bruxelles 2014 - [Voir l'école maternelle en grand ! Des compétences clés pour mieux prendre en compte la précarité et la diversité | Koning Boudewijnstichting \(kbs-frb.be\)](#) et *École maternelle, pauvreté et diversité culturelle. État des lieux et des connaissances*, Bruxelles, 2014

¹⁰ Voir notamment MASSON M., *Introduire l'enfant au social*, Yapaka, FWB, février 2016 -

https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-85-masson-enfant-social-web_def.pdf

¹¹ Op. cit., pp. 29-32

¹² La FILE (Fédération des initiatives locales pour l'enfance), créée en 1992, fédère plus d'une centaine de Pouvoirs Organisateurs (asbl et pouvoirs publics) laïques dans le secteur de l'accueil et de la protection de l'enfance, sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (plus de 750 structures et lieux d'accueil 0-12 ans) - <https://www.fileasbl.be/membres/la-file/qui-sommes-nous/>

¹³ Interview du 09/10/2023

Un ancien directeur se veut rassurant : *dans mon ancienne école, avant même le renforcement des moyens en maternelle, on organisait déjà la classe d'accueil (enfants de 2,5 ans qui font leur entrée à l'école) de façon à ce que les besoins de l'enfant soient rencontrés. Les enfants faisaient la sieste dans un local différent et retournaient en classe petit à petit. Il y avait aussi des mamans qui s'organisaient entre elles et qui faisaient des tournantes pour reprendre plusieurs enfants à midi pour faire la sieste. Si on structure la journée au niveau espace-temps avec les enfants, qu'on instaure des rituels, les enfants sont rassurés, même si on doit faire 200 m pour aller à la salle de psychomotricité.*

Compensation implicite des familles

J'ai 3 ans, je suis grande, je vais à l'école, maman et papa travaillent, je me lève à 6h30. J'avale mon bibi en 5' et peut-être un biscuit... Il est 7h05 houlà... on a 5' de retard. On fonce, j'arrive à la garderie à 7h25 ... Il est 17h45, maman arrive. Mon cœur explose, c'est trop intense. Je me laisse enfin aller, je pleure dans ses bras. Elle m'a tellement manqué. Maman dit « tu es grande ne pleure pas comme un bébé ». C'est vrai, je viens de passer plus de 10h sans toi !¹⁴ Le vécu de cette petite fille est la réalité d'autres enfants comme en témoignaient des accueillantes lors de notre étude consacrée à l'accueil extrascolaire¹⁵, mais, heureusement ce n'est pas une généralité. Si aujourd'hui, l'école à 3 ans est relativement bien vécue, c'est certainement grâce à une compensation de fait des familles. Cet équilibre fragile et implicite permet à l'enfant d'être mieux respecté dans son rythme et de ne pas passer 8 à 10 heures par jour à l'école. Ces parents ont les ressources familiales, sociales ou financières pour permettre au bambin de ne pas aller en garderie, de rentrer à midi, de ne pas aller à l'école tous les jours...

Pour d'autres familles, cette prise en charge ne sera pas possible et l'école n'étant pas encore obligatoire, elles vont retarder l'entrée à l'école.

Les inégalités de compensation vécues par les familles est un élément très peu pris en compte dans le débat sur l'obligation scolaire à 3 ans. Or, occulter cet aspect fausse la réflexion, et vouloir réduire des inégalités en en générant d'autres semble absurde.

Conditions pour une scolarité à 3 ans

Après avoir entendu différents experts (petite enfance, enseignement et droits de l'enfant), mais aussi des parents, il apparaît que diverses conditions sont nécessaires pour une scolarité épanouie à 3 ans :

- **favoriser la transition milieu d'accueil-école** en créant des liens entre les deux ;
- **possibilité de familiarisation progressive** (comme à la crèche où il y a une obligation de dix jours de familiarisation même à 3 ans) ;
- **co-éducation avec les parents** pour les rendre partenaires dans la scolarité de l'enfant et les mobiliser pour respecter l'obligation scolaire. Cela demande de créer une relation de confiance avec les familles en particulier celles de milieux plus précarisés ;

¹⁴ Sophie, *J'ai 3 ans et je suis grande*, Collectif indépendant des ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de France), 02/11/2019 -

https://www.facebook.com/Collectif.ATSEM/posts/728737987609773/?locale=fr_FR

¹⁵ GILLOT D. et LONTIE M., *L'accueil extrascolaire, un outil pour lutter contre les inégalités sociales ?*, étude UFAPEC 2019 | 13.19-ET1 - <https://www.ufapec.be/nos-analyses/1319-et1-accueil-extrascolaire.html>



- **formation initiale et continue pour une connaissance accrue de la petite enfance ;**
- **formation initiale et continue pour une ouverture à la diversité socio-culturelle des familles**¹⁶ ;
- **continuité d'accueil** et notamment une transition garderie-classe-garderie en douceur : l'accueillant de la garderie suit les enfants en classe ou l'enseignant vient chercher les enfants à la garderie ;
- au niveau des rythmes et besoins de l'enfant, les **infrastructures** sont rarement adaptées aux enfants de 3 ans. Si on veut vraiment les respecter, il faut une classe par année, une salle de sieste, une salle réfectoire (pas la même que la sieste), une salle de psychomotricité (idéalement dans le même bâtiment), des sanitaires adéquats et proches, éventuellement une salle de douche, un espace linge adéquat (par exemple dans la salle de sieste), une cour de récré sécurisée par différents modules de jeux (lieu papote, lieu calme, lieu sport, lieu jeu, espace vert) ;
- **intégrer le temps de midi au temps scolaire** et l'aménager autrement, notamment en renforçant l'encadrement éducatif ;
- comme dans les crèches, permettre des **réunions d'équipe et une supervision** extérieure pour permettre une réflexivité sur les pratiques, sur les infrastructures, pouvoir réfléchir à des situations problématiques ;
- **dérogations** pour des enfants qui ne sont pas prêts ou des enfants à besoins spécifiques si l'école n'a pas les moyens de les prendre en charge.

¹⁶ Nous y reviendrons dans une prochaine publication consacrée aux bienfaits d'une scolarisation précoce pour les enfants de milieux fragilisés.

Perspectives et conclusion

En quelques décennies, l'école maternelle, autrefois considérée comme secondaire (qu'on appelait même « école gardienne » ou « jardin d'enfants ») a été reconnue comme essentielle : c'est là que se jouent l'accrochage et l'ancrage de l'enfant dans son parcours scolaire, tout spécialement pour les milieux éloignés des codes et de la culture de l'école. L'idée de la fréquentation de l'école maternelle comme mesure contre l'échec et le redoublement en primaire est devenue une évidence. C'est dans ce sens que le Pacte pour un Enseignement d'excellence a renforcé la qualité de l'enseignement maternel, que le référentiel des compétences initiales a été rédigé et que le législateur, qui a déjà fait passer l'obligation scolaire de 6 à 5 ans, envisage aujourd'hui d'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans.

Pour l'UFAPEC, en tant qu'organisation représentative des parents et des associations de parents de l'enseignement libre catholique, cette nouvelle obligation n'aura de sens que si elle sert l'intérêt supérieur de l'enfant, de sa réussite et de son épanouissement à long terme. Cela demanderait au politique d'accompagner cette mesure d'une série de conditions pour que les besoins de l'enfant soient respectés, sans quoi la somme bénéfico-pertes sera faible ou nulle, sans quoi l'école perdra l'adhésion de toute une série de familles (pas de fréquentation, enseignement à domicile ou en écoles privées). Cela demanderait plus précisément :

1. d'assurer une place de qualité à chaque enfant;
2. d'adapter, davantage encore, l'école à la petite enfance et aux réalités actuelles des familles ;
3. de maintenir la possibilité pour un enfant scolarisé de rester partiellement dans un milieu d'accueil jusqu'à la 3^e maternelle ;
4. une réflexion globale en amont pour permettre à toutes les familles d'être dans la co-éducation avec l'école : congés parentaux, flexibilité, mais aussi moyens accrus pour un accompagnement à la parentalité...

Dans cette analyse, nous nous sommes particulièrement focalisés sur les stricts besoins de l'enfant pour une scolarité obligatoire à 3 ans. Mais d'autres besoins doivent par ailleurs être explorés, comme ceux des familles, des écoles, des enseignants et de l'accueil extrascolaire. En tout cas, si cette mesure devait être adoptée dans le futur, l'UFAPEC insiste sur la nécessité de ne pas rendre cette obligation trop rigide pour permettre aux familles de prendre soin de l'enfant à la maison et de réaliser encore des projets familiaux. Dans ce sens, il pourrait être utile de séparer l'obligation d'inscription en maternelle dès 3 ans de l'obligation de fréquentation à plein temps tous les jours de l'année scolaire.

Qui va lentement va sûrement, dit le dicton. Plus encore en éducation, où respecter le rythme de l'enfant est primordial ! Plutôt que précipiter l'obligation scolaire à 3 ans, passer à celle à 4 ans et évaluer le dispositif pourrait être bénéfique.